



**AVIS PUBLIC  
VENTE DE 11 TERRAINS PAR APPEL D'OFFRES**

**LOTS SITUÉS À L'EST DE LA RUE GIGUÈRE  
ENTRE FOREST ET DUCHESNE**

**AVIS** est donné que la Ville de Val-d'Or met en vente par appel d'offres public les lots 6 278 840 à 6 278 850 du cadastre du Québec, situés à l'est de la rue Giguère entre le boulevard Forest et la rue Duchesne, à des fins de construction d'immeubles de 4 à 6 logements.

Les intéressés doivent présenter une offre décrivant leur projet.

Ces terrains sont tels qu'ils apparaissent au plan publié au <https://www.ville.valdor.qc.ca/residentiel> sous l'onglet « Terrains Multi logements disponibles ».

**Conditions générales de la vente :**

- Le prix de vente avant taxes est fixé par terrain;
- Les terrains sont tous cadastrés et sont situés à l'intérieur des zones 765-Hb et 778-Hb;
- Le prix est payable comptant lors de la signature de l'acte de vente;
- L'acte de vente devra être conclu dans un délai de soixante (60) jours suivant l'octroi;
- La vente est consentie sans garantie de qualité;
- La Ville ne fournit aucun certificat ou plan d'arpentage;
- Tous les frais inhérents à la transaction sont à la charge de l'acquéreur;
- S'il devait y avoir plus d'un intéressé pour un même terrain, l'adjudication serait établie par tirage au sort, il ne s'agit pas d'une enchère, le prix de vente est le prix indiqué ci-dessous;
- À l'issue de cet appel d'offres, les terrains qui n'auront pas été vendus pourront l'être de gré à gré, aux mêmes prix et conditions indiqués à l'appel d'offres.

**Obligations de l'acquéreur qui devront apparaître à l'acte de vente :**

- Assumer le coût de raccordement de l'immeuble aux réseaux d'aqueduc et d'égout à partir de l'entrée de services située à la limite de la rue (Service d'aqueduc de 38 mm, sanitaire 150 mm et pluvial 150 mm);
- Assumer la taxe de secteur applicable, s'il y a lieu;
- Construire un immeuble à logements d'une hauteur maximale de 2 étages avec un minimum de 4 logements et un maximum de 6 logements;
- Construire l'immeuble au cours des deux (2) années suivant la vente;
- Ne pas vendre ce terrain à un tiers avant d'y avoir construit un immeuble conforme à la réglementation en vigueur et aux conditions ci-dessus;

- Le déplacement et l'installation d'un bâtiment usagé est interdit;
- Avoir une entrée charretière unidirectionnelle d'une largeur maximale de 3,4 m à chaque extrémité du terrain;
- Advenant le défaut de l'acquéreur de donner suite à ces engagements dans le délai imparti, il devra rétrocéder le terrain à la Ville à ses frais, au prix payé duquel sera conservée par la Ville une somme correspondant à 10 % du prix, et sans restitution pour quelque acompte, taxe, amélioration ou construction;
- Aucune modification au plan de lotissement ne sera autorisée incluant une subdivision, un agrandissement ou un regroupement de lot;
- Une servitude affecte les lots 6 278 843 à 6 278 846 du cadastre du Québec;
- Aucune mise en chantier avant les vacances de la construction de l'année 2024.

**Liste des prix :**

# : 1	540, rue Giguère	lot 6 278 850	(30,48 m X 30,48 m)	Prix : 135 000 \$;
# : 2	550, rue Giguère	lot 6 278 849	(30,47 m X 30,48 m)	Prix : 135 000 \$;
# : 3	560, rue Giguère	lot 6 278 848	(30,47 m X 30,48 m)	Prix : 134 985 \$;
# : 4	570, rue Giguère	lot 6 278 847	(30,48 m X 30,48 m)	Prix : 135 000 \$;
# : 5	580, rue Giguère	lot 6 278 846	(33,33 m X 30,48 m)	Prix : 147 614 \$;
# : 6	590, rue Giguère	lot 6 278 845	(33,32 m X 30,48 m)	Prix : 147 614 \$;
# : 7	600, rue Giguère	lot 6 278 844	(33,32 m X 30,48 m)	Prix : 147 614 \$;
# : 8	610, rue Giguère	lot 6 278 843	(33,33 m X 30,48 m)	Prix : 147 614 \$;
# : 9	640, rue Giguère	lot 6 278 842	(32,24 m X 30,48 m)	Prix : 142 804 \$;
# : 10	650, rue Giguère	lot 6 278 841	(32,24 m X 30,48 m)	Prix : 142 804 \$;
# : 11	660, rue Giguère	lot 6 278 840	(32,24 m X 30,48 m)	Prix : 142 804 \$;

**Procédure de soumission :**

Toute personne intéressée doit compléter le formulaire d'offres, lequel est disponible sur le site web de la Ville de Val-d'Or au <https://www.ville.valdor.qc.ca/residentiel> sous l'onglet « Terrains Multi logements disponibles », ainsi qu'au Service du greffe à l'adresse ci-après indiquée.

Il est possible de déposer une offre sur plus d'un terrain, en précisant un ordre de préférence. Toutefois, seulement deux terrains pourront être adjugés par soumissionnaire ainsi qu'aux personnes qui lui sont liées et aux personnes qui résident à la même adresse. Si deux terrains sont adjugés au même soumissionnaire, les conditions devront être respectées pour chacun de ces terrains, indépendamment l'un de l'autre.

Le soumissionnaire doit fournir un dépôt par traite bancaire ou mandat-poste adressé à l'ordre de « Ville de Val-d'Or » d'un montant correspondant à 10 % du prix déterminé ci-dessus. Advenant l'acceptation de l'offre, ce dépôt sera appliqué comme acompte au prix de vente, sinon, il sera retourné au soumissionnaire.

Le formulaire d'offre et le dépôt doivent être transmis au Service du greffe, situé au 855, 2<sup>e</sup> Avenue, Val-d'Or, avant 12 h (heure locale) le 15 mai 2024, dans une enveloppe scellée portant la mention suivante :

**« SOUMISSION – LOTS 6 278 840 À 6 278 850 du cadastre du Québec »**

L'ouverture des soumissions aura lieu le 15 mai 2024 à 13 h 30, dans la salle du conseil, située à l'adresse précédemment mentionnée. La Ville ne s'engage à accepter aucune des offres reçues et elle n'encourt aucune obligation envers les offrants.


Pour informations, veuillez contacter le Service du greffe au [greffe.vd@ville.valdor.qc.ca](mailto:greffe.vd@ville.valdor.qc.ca) ou au 819-824-9613 poste 2227.

DONNÉ à Val-d'Or, le 24 avril 2024.

**SIGNÉ**

**Me Katy Veilleux, notaire  
greffière**

# TERRAINS À VENDRE



Terrain # 1  
Lot 6 278 850  
Superficie : 929,0 m<sup>2</sup>

Terrain # 2  
Lot 6 278 849  
Superficie : 929,0 m<sup>2</sup>

Terrain # 3  
Lot 6 278 848  
Superficie : 928,9 m<sup>2</sup>

Terrain # 4  
Lot 6 278 847  
Superficie : 929,0 m<sup>2</sup>

Terrain # 5  
Lot 6 278 846  
Superficie : 1 015,8 m<sup>2</sup>

Terrain # 6  
Lot 6 278 845  
Superficie : 1 015,8 m<sup>2</sup>

Terrain # 7  
Lot 6 278 850  
Superficie : 1 015,8 m<sup>2</sup>

Terrain # 8  
Lot 6 278 843  
Superficie : 1 015,8 m<sup>2</sup>

Terrain # 9  
Lot 6 278 842  
Superficie : 982,7 m<sup>2</sup>

Terrain # 10  
Lot 6 278 841  
Superficie : 982,7 m<sup>2</sup>

Terrain # 11  
Lot 6 278 840  
Superficie : 982,7 m<sup>2</sup>

**Formulaire en ligne au**  
**[www.ville.valdor.qc.ca](http://www.ville.valdor.qc.ca)**

- MISE EN VENTE DE TERRAINS -  
Lots municipaux vendus par la Ville de Val-d'Or  
Multi-logements

Légende :  
Ville de Val-d'Or (Multi-logements)

Lot  
Bâtiment

Créé le : 2024-04-17 Mise-à-jour : 2024-04-22  
Créé par : Jean-François Belzil, a.-g. Mise-à-jour par : Jean-François Belzil, a.-g. Imagerie aérienne : Orthophoto 2021 MERN/VVD



À CONTACTER  
Pour les terrains vendus par  
la Ville de Val-d'Or :

Service du Greffe  
855, 2e Avenue  
Val-d'Or, Québec  
J9P 1W8

Téléphone : 819-824-9613 poste 2227  
Courriel : [greffe.vd@ville.valdor.qc.ca](mailto:greffe.vd@ville.valdor.qc.ca)  
Site Web : [ville.valdor.qc.ca](http://ville.valdor.qc.ca)

### Soumissionnaire(s)

Nom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

\* Dans le cas d'une offre par une compagnie, une résolution autorisant le représentant à formuler cette soumission est exigée et doit être joint à la présente soumission.

### Objet

Dans le cadre de l'appel d'offres par la Ville de Val-d'Or (ci-après appelée : la Ville) concernant la vente de terrains situés sur la rue Giguère, j'offre de me porter acquéreur du terrain ci-après décrit :

Numéro de lot : \_\_\_\_\_ Adresse : \_\_\_\_\_

Prix tel que déterminé : \_\_\_\_\_ plus les taxes et frais applicables.

Dans le cas d'une offre sur plus d'un terrain, celui-ci est mon \_\_\_\_<sup>e</sup> choix.

### Dépôt

Je joins à la présente soumission  une traite bancaire  un mandat-poste d'un montant de \_\_\_\_\_ \$, à l'ordre de la « Ville de Val-d'Or ». Ce montant représente un dépôt de 10% du coût d'acquisition du terrain désigné ci-dessus.

En aucune façon, l'encaissement de ce chèque par la Ville ne devra être interprété comme étant une acceptation de ladite soumission. Si la soumission est acceptée par la Ville, cette somme sera imputée au prix d'achat, mais dans le cas où elle ne serait pas acceptée, la Ville me remettra ce montant.

Le solde de prix de vente ainsi que toutes taxes applicables et autres frais seront payables en totalité au moment de la signature de l'acte de vente et devront être remis au notaire instrumentant avant la transaction.

## Obligations

Si ma soumission est acceptée par la Ville, je comprends et accepte que je devrai respecter toutes les conditions apparaissant à l'appel d'offres publié dans le journal local et sur le site web de la Ville, notamment :

1. signer l'acte de vente devant notaire dans les soixante (60) jours suivant l'octroi;
2. acquitter tous les frais inhérents à la transaction;
3. acquitter les frais de raccordement de la propriété au réseau d'aqueduc et d'égout de la Ville;
4. construire un immeuble à logements d'une hauteur maximale de 2 étages avec un minimum de 4 logements et un maximum de 6 logements dans les deux années suivant la vente;
5. ne pas vendre ce terrain à un tiers avant d'y avoir construit un immeuble à logements conforme à la réglementation en vigueur et aux conditions de l'appel d'offres;
6. ne pas procéder à la mise en chantier avant les vacances de la construction de l'année 2024.

## Dispositions générales

Je comprends et accepte également ce qui suit :

1. Le prix de vente est déterminé et non négociable et sera payable au comptant lors de la signature de l'acte de vente. Il ne s'agit pas d'une vente aux enchères, s'il devait y avoir plus d'un intéressé pour un même terrain, l'adjudication serait établie par tirage au sort.
2. La vente est consentie sans garantie légale de qualité.
3. Cette soumission constitue une offre d'achat, laquelle m'oblige à acheter le terrain dans le cas où la Ville accepterait de me l'octroyer à la suite de ma soumission.
4. Je me réserve le droit de retirer la présente soumission au moyen d'un avis écrit à la Ville, en tout temps, avant l'ouverture des soumissions par la Ville, laquelle aura lieu le 15 mai 2024, à 13h30, à l'Hôtel de Ville. En ce cas, elle deviendra nulle et sans effet et le dépôt me sera immédiatement remis.
5. Je suis responsable de rechercher et obtenir toutes informations ou précisions nécessaires à ma compréhension de l'appel d'offres et du présent formulaire. Au besoin, je peux contacter le Service du greffe et des affaires juridiques de la Ville pour obtenir toutes informations ou précisions nécessaires à celle-ci. Cependant, je comprends que les employés de la Ville ne me prodigueront pas de conseil juridique et que si nécessaire, je devrai contacter mon propre conseiller juridique.
6. Je suis également responsable de rechercher et obtenir toutes informations ou précisions nécessaires à ma compréhension des normes et règlements applicables à mon projet de construction.
7. Les droits résultant de la présente sont des droits personnels et ne peuvent être cédés ou transférés à mes ayants droit ou à des tiers, sans autorisation de la Ville.
8. Aucune modification au plan de lotissement ne sera autorisée, incluant une subdivision, un agrandissement ou un regroupement de lot.

9. Le déplacement et l'installation d'un bâtiment usagé sont interdits.
10. Une servitude affecte les lots 6 278 843 à 6 278 846 du cadastre du Québec
11. En cas d'acceptation, cette soumission fera partie intégrante de l'acte de vente.

**Défaut**

Je comprends et accepte également que si je ne respecte pas les engagements prévus à la présente offre dans les délais impartis :

- Avant la signature de l'acte de vente : l'acceptation de mon offre deviendra immédiatement nulle et non avenue, sans nécessiter d'avis, le dépôt restant acquis à la Ville à titre de dommages et intérêts, sans préjudice à tout autre recours;
- Après la signature de l'acte de vente : je devrai rétrocéder le terrain à la Ville à mes frais, au prix payé, duquel sera conservée une somme de 10% dudit prix, et sans restitution pour quelque acompte, taxe, amélioration ou construction.

Signé à \_\_\_\_\_, ce \_\_\_\_\_ 2024.

\_\_\_\_\_  
Nom :

\_\_\_\_\_  
Nom :